

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# ABN·AMRO Investment Solutions

## American Century European Sustainable Equities

un compartiment de ABN AMRO Funds

### Catégorie d'Actions : A EUR Capitalisation (ISIN LU2281288139)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

### Objectif et politique d'investissement

American Century European Sustainable Equities appartient à la catégorie des Single Manager Funds.

Le Fonds vise à accroître la valeur de son actif sur le long terme en investissant principalement dans des titres de participation négociables, tels que des actions, dans d'autres types de titres de participation, comme des parts de coopératives et des certificats de participation, ou dans des warrants ayant pour supports des titres de participation négociables de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Europe.

Les investissements seront sélectionnés selon une série de critères financiers et sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et se qualifie en tant que produit financier au sens de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le portefeuille sera composé d'émetteurs qui sont, soit des acteurs de premier rang en matière de bonnes pratiques ESG, soit des émetteurs intéressants en raison des progrès qu'ils accomplissent en la matière. La démarche de durabilité du fonds repose sur la prise en compte de critères ESG dans l'analyse financière et est complétée par une démarche d'échanges avec les sociétés sur la base de critères tels que : 1) changement climatique, 2) préservation de l'eau, 3) sécurité et qualité des produits, 4) gestion du capital humain. cette liste n'est pas exhaustive.

L'analyse ESG et la recherche fondamentale couvrent 100 % du portefeuille (la trésorerie n'est pas couverte par l'analyse ESG). L'univers d'investissement est réduit en raison des restrictions appliquées par la Société de gestion en vertu de l'article 8, des caractéristiques de durabilité mesurées par une combinaison de notations ESG de MSCI et de Sustainalytics, et de la mise en œuvre des listes d'exclusion de l'ASIR et de la Banque centrale de Norvège. Ce processus de sélection supprime au moins 20 % des entreprises les moins bien notées de l'univers d'investissement. Ainsi, le score ESG du portefeuille devrait à tout moment être supérieur au score ESG de l'indice.

En application de la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, le Fonds se conforme aux exclusions applicables aux produits financiers en vertu de l'article 8 ; outre les listes d'exclusions de la Société de gestion, le Fonds n'investira pas dans des sociétés participant à la production d'alcool.

L'allocation d'actifs totale minimale dans ces titres (investissements directs et indirects) sera de 60 % de l'actif net du Fonds.

De plus, l'investissement minimal du Fonds en actions sera de 75 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut investir à hauteur de 10 % de son actif net dans des fonds qui ont été sélectionnés conformément à un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs.

Les investissements en titres de créance ne dépasseront pas 10 % de l'actif net.

Ce Fonds fait l'objet d'une gestion active. Il est comparé à l'indice MSCI Europe TR Net à des fins d'indication de performance et de niveau de risque. La comparaison à cet indice ne constitue ni un objectif ni une contrainte de gestion et de composition du portefeuille, et le Fonds ne limite pas son univers aux titres qui composent l'indice. L'indice n'évalue pas et ne choisit pas ses titres en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il ne correspond donc pas aux caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Aussi les performances du compartiment peuvent-elles nettement s'écarter de celles de l'indice de référence.

La monnaie de référence du Fonds est EUR.

La durée minimale de détention recommandée est de 5 années.

Les revenus sont systématiquement réinvestis.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et événements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé.

Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif ; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

#### Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Les investissements en actions s'accompagnent de fluctuations significatives des cours dues, par exemple, aux informations négatives liées à l'émetteur ou au marché.

D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après :

**Risque lié aux petites capitalisations et aux secteurs spécialisés ou restreints :** Les investissements en petites capitalisations ou dans des secteurs spécialisés ou restreints peuvent faire l'objet d'une volatilité supérieure à la moyenne. Les petites entreprises peuvent se trouver dans l'incapacité de générer de nouveaux fonds aptes à soutenir leur croissance et leur développement, leur direction peut manquer de vision ou elles peuvent développer des produits destinés à des marchés nouveaux et incertains.

**Risque opérationnel et de dépôt :** Certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux ; aussi les services de dépôt et de la liquidation offerts au Fonds sur de tels marchés peuvent s'accompagner de risques supérieurs.

**Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).**

## Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	1,00 %
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,71 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximums. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.

Le pourcentage des frais courants présenté ici correspond à une estimation des frais. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut:

- les commissions de performance,
- les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion d'actions, une commission maximum de 1,00% peut être facturée aux investisseurs.

**Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).**

## Performances passées

Les données disponibles sont insuffisantes pour donner une indication utile des performances passées.

La Catégorie d'Actions a été lancée en mars 2021.

2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------

## Informations pratiques

### Société de gestion

ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

### Banque dépositaire

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

### Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur le Fonds, le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus, sans frais et en langue anglaise, auprès de la Société de gestion, des agents locaux ou sur Internet à l'adresse [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).

### Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF: <https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html> et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.

### Publication des prix

Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).

### Conversion d'Actions

Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur

les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).

### Informations spécifiques sur le Fonds

Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéficiaires ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement. D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).

### Législation fiscale

Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.

### Responsabilité

La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.